

GY-5 : SAIGNEMENT POST-MÉNOPAUSE POUR LES USAGERS DE LA CLINIQUE AOC	N° : X2-0320-PM-034 <i>Révisée le 2019-06-17</i> <i>Résolution : 2019-0262</i>
Référence à une ordonnance : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	

PROFESSIONNELS HABILITÉS ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS PAR LE PROTOCOLE

Professionnels

- Infirmière travaillant à l'accueil et orientation clinique (AOC)

Secteurs d'activités

- Accueil et orientation clinique.

GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE

Toutes les usagères admissibles à l'accueil et orientation clinique demandant une investigation en gynécologie pour saignement post-ménopause.

INDICATIONS

Toute usagère pour qui une investigation en gynécologie pour saignement post-ménopause est requise médicalement. Classer subaiguë A (prise en charge par le personnel infirmier en 1 à 4 jours ouvrables) ou classer subaiguë B (prise en charge par le personnel infirmier en 4 à 14 jours ouvrables). Les délais mentionnés en protocole s'appliquent à la suite de l'évaluation du personnel infirmier.

CONDITIONS

Faire les examens selon le type d'investigation déterminé par le médecin requérant.

CONTRE-INDICATIONS

Si depuis la référence médicale:

- ❖ Saignement abondant : une serviette hygiénique à l'heure;
- ❖ Température buccale supérieure ou égale à 38,5 °C;
- ❖ Douleur intense non soulagée par analgésique;
- ❖ Usagère hystérectomisée.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES/ SURVEILLANCE

N/A

GY-5 : SAIGNEMENT POST-MÉNOPAUSE POUR LES USAGERS DE LA CLINIQUE AOC	N° : X2-0320-PM-034
Adopté le : 2019-10-23	Page 1 sur 2

